



COMMUNE DE COMMUNE DE CURIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

Le 28 avril 2026, le Conseil municipal de la Commune de Commune de Curienne s'est réuni Mairie de Curienne sous la présidence de Yohann JENNEPIN, suivant convocation transmise le vendredi 24 avril 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BOCHET Stephane, CHEVALIER Christian, DAYET Tiphaine, FERNANDES Cristina, HACQUARD Manon, HOLMIERES Stéphane, JENNEPIN Yohann, NARETTO Benjamin, PETITDEMANGE Stanislas, PUPPINI Régine, RASTELLO Patricia

Excusé ayant donné procuration : BARON Jean-Paul à BOCHET Stephane, HENRION Marie-Sophie à HACQUARD Manon, LACHARME Flavie à JENNEPIN Yohann

Absents : THILL Lionel

Secrétaire de séance : FERNANDES Cristina

2026-018 - INTERCOMMUNALITÉ - MODIFICATION DES STATUTS DU SICSAL

Rapporteur : BOCHET Stephane



MAIRIE DE CURIENNE
Arrondissement de Chambéry
Département de la Savoie

Par courrier en date du 2 février 2026, M. Le Président du SICSAL informait la commune que le SICSAL a été amené à procéder à une modification de ses statuts afin d'opérer une mise à jour de ceux-ci en particulier au niveau des compétences, du bureau et des différentes commissions. Par délibération du 20 janvier 2026, le conseil syndical du SICSAL a approuvé la modification des statuts, annexée à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le



ID : 073-217300979-20260428-2026_018-DE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-20,
VU les arrêtés préfectoraux du 31 mai 2002, 19 janvier 2017, 11 juillet 2017, 5 février 2020 et du 24 mars 2021 portant création et modification des statuts du syndicat,

VU la délibération du conseil syndical du SICSAL en date du 20 janvier 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les statuts afin de les mettre à jour.

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification des statuts du SICSAL, telle que présentée en annexe à la présente délibération.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 avril 2026

Le président de séance,
Yohann JENNEPIN



Le secrétaire de séance,
Cristina FERNANDES

